

ANNEXE III – avenant n°1

Orientation stratégique 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

2.2 Mieux prendre en charges les surcoûts induits par les interventions dimanches et jours fériés (fiche action nouvelle)

- Descriptif :

Le vieillissement de la population et les perspectives à venir conduisent notre association à réaliser de plus en plus d'interventions les Dimanches et jours fériés.

Afin d'assurer la continuité de service et d'aider les usagers et leurs familles au plus près des besoins, nous intervenons 7 jours /7.

20 salariés en moyenne travaillent chaque mois pour répondre à ce besoin. Les intervenants travaillent 1 week-end sur 4.

Le modèle actuel de tarification reposant sur un tarif national plancher ne permet pas de solvabiliser pleinement les surcoûts induits par ce type d'intervention.

- Période : 2024

- Coût :

Heures dimanches et jours fériés 2023 : **814.40 heures**

Coût moyen horaire brut non chargé d'un intervenant de terrain : 14, 71 €

Coût de la majoration (45%) : 6.62 €

Coût de la majoration chargé (taux de charge moyen 28,75 %) : 8.52 €

Surplus des coûts pour les interventions de dimanche et JF 2023

Heures majorées dimanches et fériées 2023 soit 800.90 h x 8.52 € = 6823.66 €

Heures majorées 1^{er} mai 2023 soit 13.50 HEURES x 8.52= 115.02

Soit un total de 6 938.68 euros

- Critères d'évaluation :

- L'évolution du nombre d'heures dimanches et les jours fériés
- L'évolution du taux d'effectivité et de réalisation concernant les heures dimanches et jours fériés

Axe 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

3.1 Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides (fiche action modificative)

- Enjeux :

Intervenir sur l'ensemble du secteur afin que chaque bénéficiaire puisse être accompagné dans les meilleures conditions et permettre une meilleure mobilité des salariés en termes de kilomètres et réduire l'impact sur l'usure des véhicules personnels.

- Descriptif :

Le projet « mobilité » entrepris avec le soutien du département et l'appui technique de la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Creuse (MEF 23) a abouti en fin d'année 2021.

S'agissant d'une expérimentation proposée à l'ensemble des services d'aide à domicile de la Creuse et de Gironde, il a été nécessaire de cibler dans un premier temps les salariés réalisant le plus de kilomètres (au moins 4500 kms/an).

Pour l'ADEC, 2 salariées ont répondu favorablement à ce projet. Elles vont pouvoir bénéficier en location d'une Toyota Yaris-Hybride, boîte automatique, pendant deux ans (entretien, assurance et pneumatiques compris). Un loyer de 110 € par mois sera à leur charge pour utiliser ce véhicule à des fins tant professionnelles que personnelles (25 000kms/an). L'ADEC financera la partie du loyer correspondant aux déplacements professionnels et le salarié percevra en partie une indemnisation kilométrique finançant le carburant soit 0.13 €/Km

- Coût :

Surcout flotte de véhicules en cas d'absence de 1 salariée sur 4 mois

153.00 € x 4 mois = 612.00 €

110.00 € x 4 mois = 440.00 €

Soit 612.00 € + 440.00 € = **1 052.00 €** pour 4 mois

Participation aux loyers : 6 048 €

Gestionnaire de flotte mutualisé : 3 000 €

- Critères d'évaluation :

- Analyse du modèle économique lors de chaque restitution
- Enquête de satisfaction auprès des salariés
- Taux de reconduite de la location

Soit un total de 10 100 euros

3.6 – Permettre aux salariés sans permis de conduire de passer le BSR (fiche action nouvelle)

- Descriptif :

Dans le prolongement de l'action 3.4 qui a permis l'acquisition d'un véhicule sans permis, le besoin de disposer du BSR par certains salariés est un frein au développement de cette initiative qui s'inscrit dans une réflexion globale sur les mobilités et la nécessité d'accompagner durablement les salariés. Il pourra s'agir d'une première étape vers l'obtention du permis B.

- Coût :

2 salariés accompagnés (2*600 €) soit **1 200 €**

Soit un total de 10 100 euros

- Calendrier :

2024

- Evaluation :

- Nombre de salariés ayant passé le BSR, taux de réussite et d'emploi

Axe 5 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

5.6 – Permettre aux IAD d'accompagner les usagers dans la pratique d'une activité physique (fiche action nouvelle)

- Enjeux :

Pour 2024, un de nos axes stratégiques est d'investir plus largement le champ de la qualité de vie au travail des intervenants auprès des personnes âgées. En effet, nous remarquons une tension dans le travail des aides à domicile s'articulant autour de trois difficultés majeures qui sont la pénibilité, le manque de reconnaissance et le manque d'attractivité de ce travail.

Améliorer ces problématiques est un des enjeux majeurs que nous souhaiterions porter avec la solution proposée par Resante-Vous. La solution Actiduo répond à plusieurs problématiques qui sont l'accompagnement des aidants sur le temps de convivialité et l'amélioration de leur qualité de vie au travail en leur offrant un service d'accompagnement numérique. Notre projet impactera le travail des salariés des SAD d'une manière positive. En formant les salariés des SAD à l'accompagnement du bénéficiaire dans sa pratique physique, nous renfonçons également le lien entre l'aidant et l'aide, nous revalorisons également la profession de l'accompagnement à domicile et nous améliorons la qualité de vie au travail des salariées.

Après 4 ans d'expérience, nous souhaitons continuer l'attraction de deux professionnels de l'intervention (Intervenant domicile, aide-soignant), perdurer dans l'engouement et maintenir cette envie d'apporter à l'autre une nouvelle action, mieux cerner l'évolution des personnes et l'apport de nouvelle technologie.

Pour renforcer l'attractivité, l'objectif est d'amener cette culture de l'autre de façon quotidienne auprès des soignants et des intervenants à domicile et d'avoir des actions de plus en plus nombreuses auprès des bénéficiaires.

- Descriptif :

Après 4 ans d'utilisation d'Actiduo par nos aidants, les résultats sont excellents par les aidants initiaux mais également par les bénéficiaires. Désormais, nous souhaiterions offrir ce service aux autres aidants et bénéficiaires.

Les composantes clefs du projet sont les suivantes:

→ Assistant Technologique (Application ActiDuo) : Cette application numérique est conçue pour guider les séances d'activité physique à domicile. Elle permet d'adapter les exercices en fonction du profil de la personne, sans nécessiter d'informations personnelles ou de données de santé. La durée de chaque séance (20 ou 30 minutes) est également calculée par l'application. Cette application offre un nouvel outil à l'aidant comme acteur dans le bien-être de la personne âgée.

→ Améliorer la qualité de vie des aidants en valorisant son travail notamment en créant une relation de l'aidant avec l'aidée par une activité partagée forte. Cette démarche montre une mission positive supplémentaire apportée par le SAD.

→ Promouvoir l'attractivité du travail des aides à domicile en diversifiant leur fonction **bien au- de la de leur activité principale.**

→ Montée en compétence du SAD sur sa démarche active de prévention : une montée en compétence des aides à domicile est prévue à travers une journée de formation. Ce temps vise à préparer les salarié(e)s du SAD à intégrer cette nouvelle approche et à utiliser l'application de manière efficace.

→ Prendre soin, accompagnement individualisé pour amener la personne âgée vers un certain mieux-être.

→ Récupération et Traitement des Données sur la Sédentarité : un aspect crucial de l'innovation consiste à collecter et traiter les données liées à la sédentarité des personnes âgées. Cela permettra une évaluation continue de l'impact des séances d'activité physique et d'ajuster si nécessaire.

Notre objectif consiste à acculturer nos bénéficiaires et nos équipes à ce type de prestations au sein de notre SAD, afin de prolonger ces actions en dehors et à l'issue du financement en s'inscrivant sur les heures de convivialité (cote aide à la personne).

L'objectif est également stratégique sur les bénéficiaires. En effet, il permet de :

- Reculer le plus tardivement l'entrée en dépendance, prévenir le déconditionnement;
- Prévenir différentes pathologies résultant de la sédentarité : diabète, pathologies cardio-vasculaires et cancers ;
- Améliorer la confiance en soi et l'estime de soi ;
- Sensibiliser la personne à l'intérêt sanitaire d'une pratique physique régulière;
- Accompagner les personnes vers une pratique régulière d'activité physique simple.

- Coût :

Charges sur un an plein	Prix € TTC
SAD ADEC 23	
Rémunération totale 12 aidants ayant 2 bénéficiaires - 1h = 14 € chargés 12 aidants*14€*52 semaines	8 736
RESANTE-VOUS	
Frais de dossier	600
Formation (2 jours pour 12 aidants)	2 400
Matériels (pour 12 aidants)	600
Abonnement à l'application (pour maximum 50 bénéficiaires)	3 000
Mesure d'impact social	2 160
Total RSV	8 760
Totaux ADEC + RSV	17 496

Montant proratisé sur 2024 : 6 534 euros

Calendrier :

Date de début : mai 2024

Date de fin : avril 2025

Fréquence des ateliers/séances hebdomadaire Durée du projet: 12 mois

- Critères d'évaluation :

Une phase d'évaluation est entreprise pour mesurer l'impact de l'application sur les bénéficiaires et les professionnelles du SAD. Des critères d'évaluation peuvent inclure l'amélioration de l'activité physique des bénéficiaires, la réduction de la sédentarité, le niveau de satisfaction des utilisateurs, ainsi que la facilité d'utilisation de l'Application par le personnel du SAD. Les retours d'expérience et les données quantitatives sont recueillis et analysés. Avec les expériences précédentes, nous n'avons pu réaliser les actions qu'auprès d'une dizaine de bénéficiaires. Ici, nous avons l'ambition d'accompagner environ 30 personnes.

Quelques exemples de données recueillies :

Données de fréquence et de régularité :

- nombre d'aidants et de bénéficiaires inscrits;
- historique d'utilisation: combien de fois ils ont utilisé l'application et à quelle fréquence (Nombre de séance et sa durée, 20 et 30min) ;
- historique spécifique aux exercices : niveau de difficultés, combien et durée ;
- jours d'activité : quels jours de la semaine ils sont les plus actifs. Données relatives à l'activité physique:
- nombre de pas : Suivre le nombre de pas quotidiens peut aider les utilisateurs à mesurer leur activité physique globale;
- distance parcourue bénéficiaires et aidants : Savoir combien de kilomètres ils ont parcouru peut-être motivant et aider à fixer des objectifs ;
- temps d'exercice : savoir combien de temps ils ont consacré à l'exercice physique;
- calories brûlées : comprendre l'impact de leur activité physique sur leur dépense énergétique ;
- Niveau d'humeur avant et après la séance;
- Raison de refus d'exercice;
- Niveau de fatigue.

Par la suite, nous voulons inscrire durablement l'appropriation par les bénéficiaires et les salariés, aussi bien intervenants à domicile qu'aidés-soignants. En cas d'impacts positifs démontrés par l'évaluation, la dernière étape consistera à intégrer officiellement ActiDuo en tant qu'outil au sein du SAD. Cela impliquerait une reconnaissance institutionnelle de l'efficacité de l'application comme un moyen de promouvoir la qualité de vie au travail des aidants mais également la santé et le bien-être des bénéficiaires.

Des ajustements organisationnels pourront être apportés pour intégrer l'utilisation d'ActiDuo de manière régulière dans les pratiques du SAD.

Axe 6 : Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

6.2 – Déployer un plan d'actions avec les acteurs locaux

- Enjeux :

Suite à la période de confinement liée à la crise sanitaire, le sentiment d'isolement s'est renforcé au sein du domicile et beaucoup de bénéficiaires expriment le souhait de participer à une vie sociale, culturelle ou à des loisirs. La visite de l'aide à domicile est le seul lien pour de nombreuses personnes que nous prenons en charge.

Grace au financement de la CFPPA, nous avons signé une convention de partenariat avec le centre hospitalier d'Eaux les Bains, et avons pu réaliser des rencontres mensuelles entre une quinzaine de nos bénéficiaires et des résidents de l'EHPAD. Ces rencontres ont eu lieu en octobre, novembre et décembre 2023 (spectacle avec goûter ou repas) : une demande forte existe pour poursuivre ces actions.

Mais un financement est nécessaire pour assurer le déplacement, rémunérer les encadrants et le prestataire.

Dans une logique de territoire et de réseau, nous souhaitons élargir notre partenariat à l'Association France Alzheimer Creuse et bénéficier de son savoir-Faire.

- Descriptif :

1°) Avec le centre hospitalier d'Eaux les Bains :

- Poursuivre les rencontres mensuelles initiées en 2023
- Organiser des conférences avec l'expertise des psychologues de l'établissement

2°) Avec France Alzheimer Creuse

- Intégrer le café mémoire et les ateliers loisirs créatifs, destinés à stimuler et maintenir les capacités cognitives

Participer au spectacle cabaret- repas prévu le 13 décembre 2024 à la Source

- Participer à un spectacle repas au théâtre Hélios à Mérinchal

3°) Organiser un déplacement au cinéma intercommunal pour une projection

-Période : 2024

- Coût :

1°) Rencontres mensuelles au centre hospitalier

Cout total 2023 des 3 rencontres : 1 532,80 € soit un cout mensuel de 510,93 €

Coût prévisionnel annuel : 510,93 € x 12 = 6131,16 €

Comprenant le cout de l'Organisation, la prestation de l'animateur, le cout de l'encadrement par une aide à domicile, du transport et des gouters ou repas.

2°) Coût prévisionnel d'un café mémoire ou d'un atelier loisir créatif une fois par mois

Adhésion France Alzheimer Creuse: 58 €

Encadrement une salariée pendant 4 heures : 19 € x 4 = 76 €

Frais de déplacement : 50 €

Soit : 184 € par mois x 12 = 2 208 €

3°) Organisation d'un spectacle au théâtre Hélios de Maréchal

Transport 78 kms aller-retour: 250 €

Encadrement: 2 salaries x 6 h = 12 h x 19 € = 228 €

Entrée: 15 personnes à 15 € = 225 €

Repas : 15 personnes à 16 € = 240 €

Soit: 943 €

4°) Spectacle cabaret du 13.12.2024

L'organisation de ce spectacle sera assurée par l'Association France Alzheimer Creuse et aura lieu dans la salle de spectacle« LA SOURCE »

Cout prévisionnel : Transport de 20 personnes : 100 €

2 salaries x 4 h == 8 h x 19 € == 152 €

Prestataire : 200 €

Repas : 20 x 25 € == 500 €

Soit : 952 €

5) ° Projection d'un film au cinéma intercommunal d'Eaux

Transport de 15 personnes : 50 €

Encadrement salaries : 2 personnes x 4 h x 19 € = 152 €

Entrée : 15 personnes x 5 € == 75 €

Soit: 277 €

Montant total 2024 : 10 511.16 euros

- Critères d'évaluation

- Nombre et typologie des participants
- Enquête de satisfaction pour chaque manifestation